
Adresse de la société républicaine de Boulbon (Bouches-du-Rhône) invitant la Convention à ne pas abandonner son poste jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance de la République, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Boulbon (Bouches-du-Rhône) invitant la Convention à ne pas abandonner son poste jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance de la République, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41509_t1_0242_0000_5;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Le sixième jour de la première décade du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible. »

(*Suivent 97 signatures.*)

La Société républicaine des Sans-Culottes de Boulbon, en félicitant la Convention sur la destruction du fédéralisme, l'invite à ne pas abandonner son poste et à y rester inébranlable jusqu'à ce que l'indépendance de la République française soit reconnue par les despotes coalisés « Qu'ils périssent, dit cette Société, les scélérats qui ont violé leur mandat. L'énormité de leur crime est à son comble. Que ceux qui ont fui pour se soustraire à la vengeance nationale n'échappent point; vous avez décrété qu'ils sont hors la loi; faites plus, mettez leurs têtes à prix. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine des sans-culottes de Boulbon (2).

La Société républicaine des sans-culottes de Boulbon, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Une faction scélérate, formée dans votre sein, avait conçu l'horrible complot d'atteinter à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Déjà les fédéralistes de notre département avaient arboré l'étendard de la rébellion, les patriotes y étaient assassinés, et sans l'arrivée d'une armée républicaine dirigée par le citoyen Albitte et ses collègues, les perfides auraient poussé leurs cruautés jusqu'aux dernières périodes.

« Qu'ils périssent, les scélérats qui ont violé leur mandat, l'énormité de leur crime est à son comble. Que ceux qui ont fui pour se soustraire à la vengeance nationale n'échappent point. Vous avez décrété qu'ils sont hors la loi, faites plus, mettez leurs têtes à prix.

« Pour vous, braves et courageux Montagnards qui avez donné au peuple français une Constitution qui fera son bonheur et l'admiration de l'univers, qui avez fait de si sages décrets sur les subsistances et l'agiotage, restez inébranlables à votre poste tant que l'indépendance de la République sera méconnue par les vils despotes coalisés.

« Délibéré, en séance publique, le quatrième jour de la première décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« BÉCHET, président; BERLANDIER;
MORAT, secrétaire. »

La Société républicaine de la commune de La Rochefoucauld témoigne les mêmes sentiments sur les grandes mesures prises contre les fédéralistes par la Convention : elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de la Rochefoucauld (2).

La Société républicaine de la ville de la Rochefoucauld, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Enfin la cause de la liberté triomphe, et la patrie sera sauvée. Marie-Antoinette n'est déjà plus, les fédéralistes sont errants et leur doctrine hypocrite est confondue; les conspirateurs sont arrêtés; les traîtres vont être démasqués et la vengeance nationale est là qui les attend. Qu'ils frémissent, ces hommes pervers qui vous ont tant calomniés; le prestige s'est évanoui, le voile est déchiré et il ne reste plus que la colère d'un peuple d'autant plus terrible qu'il a été longtemps abusé, trahi à la tête des armées et jusque dans le Sénat. Où serait sa liberté sans les grandes mesures que votre sagesse a dictées; que de victimes n'eût pas immolé le despotisme à son orgueil outragé.... Mais si par votre génie révolutionnaire vous avez sauvé la République, quelles mains plus vigoureuses pourraient l'affermir. Demeurez donc à votre poste, dignes représentants, demeurez-y jusqu'à ce que les despotes coalisés de l'Europe soient entièrement vaincus; c'est la patrie qui vous en conjure, c'est le sang de ses enfants versé pour elle qui l'implore, et tel est le vœu des braves sans-culottes de la ville de La Rochefoucauld. »

(*Suivent 82 signatures.*)

Les administrateurs du département de l'Aisne félicitent la Montagne sur ses travaux et sur la punition des traîtres; ils l'invitent à continuer, et à rester à son poste jusqu'à ce que l'orgueil des tyrans soit abattu.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des administrateurs du département de l'Aisne (4).

Les administrateurs du département de l'Aisne, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

« Laon, le 11^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Montagne républicaine, nous te félicitons. « Elle est enfin tombée la tête de l'altière Autrichienne, gorgée du sang du peuple, l'assemblage de tous les vices, de tous les crimes.

« Elles viennent aussi de tomber ces vingt-deux têtes conspiratrices qui, immolant à leur

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 301.
(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 302.
(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 759.